ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

photographie

Question écrite n° 17199

Texte de la question

M. Gilbert Meyer apppelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées concernant l'influence que peuvent exercer les photos de mannequins sur les adolescentes. Force est de constater que de nombreux magazines de mode exhibent des photos de mannequins d'apparence quasi squelettique. Le phénomène de mimétisme entraîne de nombreuses adolescentes à se priver de nourriture, voire à devenir anorexiques afin de ressembler à ces modèles. Il s'avère que bien souvent ces photos numériques sont techniquement retouchées, permettant ainsi de donner l'aspect final que l'on désire obtenir, voire de « forcer le trait » sur la minceur des mannequins. Compte tenu que les photos numériques ne reflètent en aucune manière, bien souvent, la réalité, il s'interroge sur l'opportunité d'indiquer sur de telles photos la mention du « traitement numérique ». Il lui demande, par conséquent, de lui faire connaître les mesures qu'il entrevoit d'adopter pour remédier à ces problèmes.

Texte de la réponse

Selon l'expertise collective de l'INSERM sur la prévention des troubles mentaux chez l'enfant et l'adolescent, le rôle des facteurs socioculturels, tels que la représentation par les médias de l'image du corps et de la minceur, est difficile à mettre en évidence dans les pathologies alimentaires. Les essais de prévention associant des informations sur la nutrition et sur les effets négatifs des restrictions alimentaires ainsi que des approches critiques sur les messages véhiculés par les médias se sont montrés inopérants quant à une modification des comportements alimentaires des jeunes filles. Selon les experts, les troubles des conduites alimentaires constituent des comportements complexes liés aux transformations psychiques et corporelles de la puberté et qui sont peu influençables par des informations de nature objective. A ce jour, il ne semble pas exister de programme de prévention spécifique de ces comportements ayant démontré une efficacité. De ce fait, il n'apparaît pas que l'indication d'un traitement numérique apporté aux photos de mannequin puisse avoir un impact réellement préventif sur la constitution de ces troubles justifiant l'adoption d'une mesure en ce sens.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Meyer
Circonscription : Haut-Rhin (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17199
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3291
Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7884